

## BOURSES REGIONALES DE MOBILITE/STAGE EN ARCHEOLOGIE ET HISTOIRE

La Collectivité Territoriale de Corse accorde chaque année 6 bourses de mobilité/stage destinées aux étudiants de notre établissement déjà engagés dans une recherche et désireux de se perfectionner dans un laboratoire ou sur un chantier de fouilles à l'extérieur de la Corse.

Les candidats peuvent dès à présent retirer les dossiers d'inscription au Département d'Archéologie Expérimentale et de Moulage de l'Université de Corse, Caserne Padoue.

Les dossiers devront ensuite être remis à la même adresse, si possible avant la fin du mois de février.

Corte, le 19 janvier 2007

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a horizontal stroke crossing it near the top, and a curved line extending to the left from the top of the vertical line.

Prof. Michel Claude Weiss

## **COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

### **Bourse de MOBILITE/STAGE UNIVERSITE de CORSE ARCHEOLOGIE**

<b>Bénéficiaires et conditions générales d'attribution</b>	<i>Les étudiants inscrits en Archéologie ou en Histoire à l'Université de Corse peuvent prétendre à l'attribution d'aides financières afin d'effectuer un stage ou un séjour d'études en dehors de Corse et hors domiciliation familiale.</i>
<b>Contenu :</b>	<i>Permettre aux étudiants en Archéologie ou en Histoire de l'Université de Corse d'effectuer un stage individuel en laboratoire ou un séjour sur un chantier de fouilles, hors Corse.</i>
<b>Bourse :</b>	<i>6 bourses pour un maximum de neuf mois et d'un montant de 1.000 euros maximum, sur la base de budgets de dépenses établis par les laboratoires d'origines de l'étudiant.</i>
<b>Convention :</b>	<i>Partenariat entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'étudiant,</i>
<b>Critères d'éligibilité et de sélection :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Etre étudiant inscrit à l'Université de Corse en Archéologie ou en Histoire,</i></li><li>- <i>Qualité du dossier,</i></li><li>- <i>Lieu d'affectation hors de Corse et hors domiciliation familiale,</i></li><li>- <i>Ne pas être inscrit à l'Agence Nationale pour l'Emploi ou ne pas être bénéficiaire d'allocations de formation professionnelle,</i></li><li>- <i>Ne pas exercer d'activité salariée.</i></li></ul>
<b>Instruction :</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>L'Université de Corse, au vu des critères d'éligibilité, procède à la sélection des candidats et transmet les dossiers à la Collectivité Territoriale de Corse, Direction du Patrimoine, Service Archéologie et Musées,</i></li><li>- <i>Les candidatures recensées par l'Université de Corse seront instruites par la Collectivité Territoriale de Corse Direction du Patrimoine, Service Archéologie et Musées</i></li><li>- <i>Le Conseil Exécutif délibère sur l'attribution des bourses</i></li></ul>
<b>Versement de la bourse :</b>	<i>Il s'effectuera ainsi :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>100 % à la signature de l'arrêté.</i></li></ul>
<b>Justification de l'utilisation des fonds :</b>	<i>Une attestation de présence (établie par le directeur du chantier de fouilles ou du laboratoire) ainsi qu'un rapport d'activités seront exigés. La transmission des pièces justificatives est une condition obligatoire liée à l'exécution des arrêtés attributifs de bourses. A défaut, le remboursement de la bourse sera demandé.</i>

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES, S'ADRESSER :**

**Direction du Patrimoine – Service archéologie et Musées  
de la COLLECTIVITE TERRITORIALE de CORSE  
☎ : 04.95.50.38.43 ou 04.95.50.38.41**

**Ou au laboratoire d'Archéologie Préhistorique et Protohistorique de l'UNIVERSITÉ de CORSE  
☎ : 04.95.45.00.54**